

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 85 (2023)

Artikel: Documenter la ville et son administration
Autor: Gross, Geneviève / Broillet, Leonardo
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1090486>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DOCUMENTER LA VILLE ET SON ADMINISTRATION

Les Archives de la Ville de Fribourg
et le fonds Ville-État

PAR GENEVIÈVE GROSS ET LEONARDO BROILLET

Cette contribution vous propose de découvrir les institutions communales sous l'angle de la gestion des documents produits ou reçus par les autorités politiques et par l'administration communale. Cette gestion représente un véritable enjeu pour la constitution d'une mémoire communale pérenne. Le présent article se concentre sur la ville de Fribourg, qui a répondu à ce défi par l'établissement en 1992 d'une instance légitime en la matière: les Archives de la Ville. L'article propose également une plongée dans les documents et explore la richesse que promet le traitement récent d'un fonds historique particulier: le fonds Ville-État.

Depuis le Moyen Âge jusqu'à la Révolution helvétique de 1798, la Ville et le Canton de Fribourg ne constituaient qu'une seule entité administrative, la « Ville et République de Fribourg ». Suite aux grands chamboulements de la fin du XVIII^e siècle, une première convention de séparation entre Ville et État fut adoptée en 1800¹. Elle établissait notamment que « *les archives sont la propriété du Gouvernement, mais les titres et documents qui concernent les propriétés abandonnées à la commune, seront remis à celle-ci*² ». L'Acte de dotation pour la Ville de Fribourg, de 1803, est le document le plus formel réglant dans le détail cette séparation. Il reprend et confirme ce qui avait été signifié dans la première convention. Il en découla que la plupart des titres, actes et autres documents officiels précédents sont restés la propriété du gouvernement cantonal, mais qu'un certain nombre de documents d'avant 1798 sont néanmoins passés à la Ville³. En effet, il s'agit essentiellement d'actes liés à des biens devenus propriété de la

¹ À propos de cette période, voir DORAND Jean-Pierre, *La ville de Fribourg de 1798 à 1814. Les municipalités sous l'Helvétique et la Médiation, une comparaison avec d'autres Villes-États de Suisse*, Fribourg: Academic Press Fribourg, 2006.

² Pour cette convention et l'Acte de dotation, voir le fascicule *Acte de dotation pour la Ville de Fribourg en Ücklandie, du 8 octobre 1803*, Fribourg: imprimerie de B. Galley, 1858.

³ À propos des Archives de la Ville et de leur histoire, voir DESSONNAZ Jean-Daniel, « «Mémoires plurielles d'une Cité»: Les Archives de la Ville de Fribourg », dans *Arbido*, vol. 19, 2004, pp. 9-10. « Dossier Les Archives de la Ville », dans *Bulletin d'information du personnel de la Ville de Fribourg/Informationsblatt des Personals der Stadt Freiburg*, n° 23, février 2006, pp. 3-10. « Dossier Archives et patrimoine », dans *Bulletin d'information du personnel de la Ville de Fribourg/Informationsblatt des Personals der Stadt Freiburg*, n° 64, automne 2019, pp. 4-11.

⁴ Archives de la Ville de Fribourg (dorénavant cité AVF), Bourg-Rec-5 (copie du registre des bourgeois externes de 1685 à 1797) et Bourg-Rec-6 (copie du registre des bourgeois communs de 1737 à 1811).

⁵ AVF, CC-A-6, Protocole du Conseil communal 1805-1806, séance du 5.12.1805.

⁶ BLANC François, « Joseph Victor Tobie de Daguet (1786-1860). Archiviste de l'État (1818-1821 et 1844-1860) », dans DAFFLON Alexandre, DORTHE Lionel, BLANC François (dir.) avec la collaboration de BLANCK David, *La fabrique de mémoire. Histoire des Archives de l'État de Fribourg*, Neuchâtel: Éditions Alphil, 2021, pp. 255-266.

⁷ AVF, CC-A-28, Protocole du Conseil communal 1827, séances du 08.06 et du 09.07.1827.

⁸ FONTAINE-MARMY Christel, « Joseph Schneuwly (1839-1908). Archiviste de l'État (1867-1908) », dans DAFFLON, DORTHE et BLANC 2021, pp. 287-295.

⁹ AVF, CC-A-63, Protocole du Conseil communal 1862, séances des 13.10, 16.10 et 15.12.1863.

¹⁰ AVF, CC-A-69, Protocole du Conseil communal 1869-1870, séance du 7.12.1870.

¹¹ *Compte rendu de l'Administration du Conseil d'Etat du Canton de Fribourg*, Année 1921, Fribourg, Impr. Saint-Paul, 1922, p. 91.

¹² AVF, CC-A-164, Protocole du Conseil communal 1967, séance du 7.3.1967.

Ville ou à des Fondations, désormais liées à la Bourgeoisie. Au besoin, la Ville bénéficia aussi de copies, comme par exemple d'anciens registres de bourgeois qui furent recopiés en faveur de l'administration communale par l'archiviste adjoint Rodolphe de Weck en 1812⁴. Cet ensemble de documents hérités par la Ville entre 1798 et 1803, puis enrichi tout au long du XIX^e siècle, constitue le cœur des archives citadines.

DES ARCHIVES DE VILLE AUX ARCHIVES DE LA VILLE

Dès lors, la jeune administration de la Ville de Fribourg se trouva en charge de quelques archives historiques mais elle dut surtout gérer diligemment toute la nouvelle documentation produite au fil du temps. En 1805, le Conseil communal décide ainsi de faire aménager un local de la Maison de Ville, vraisemblablement la voûte du rez-de-chaussée à gauche en entrant, pour y accueillir ses archives⁵.

Ces dernières sont sous la responsabilité du secrétaire de Ville, dont les priorités sont bien entendu ailleurs. Personne ne semble donc en assurer un classement régulier. On s'y attelle tout de même ponctuellement: le Commissaire général Daguet⁶ est en effet chargé en 1827 de faire un peu d'ordre, à défaut de dépoussiérer le tout, avec l'aide de secrétaires adjoints du Conseil⁷.

Durant tout le XIX^e siècle, des déménagements s'enchaînent dans divers locaux du même bâtiment. En marge de ces grandes vadrouilles, quelques interventions archivistiques sérieuses ont toutefois lieu dans les années 1860. En effet, Joseph Schneuwly, futur archiviste de l'État⁸, accepte en 1862 un mandat assez conséquent de classement⁹. À la conclusion de son travail, en 1870, il profite de l'occasion pour inviter le Conseil communal à déposer aux Archives de l'État tous les actes supposés ne plus servir¹⁰. Rien ne se fait dans l'immédiat et avec l'accroissement du volume, on destine aux archives un nouveau local au sous-sol. Mais la place continue à manquer cruellement et, en 1921, on se résout à exécuter la recommandation de Joseph Schneuwly: de nombreux documents sont confiés à titre de dépôt aux bons soins des Archives de l'État et c'est la naissance du fonds aujourd'hui connu comme « fonds Ville-État »¹¹.

Dans les années 1960, les autorités de la Ville commencent à démontrer un réel intérêt pour leurs archives : en 1966-1967, on installe par exemple des étagères mobiles dans les sous-sols de la Maison de Ville¹². Au cours des années 1980, enfin, deux personnes assumant conjointement le rôle

de traducteur et celui d'archiviste se succèdent, assurant ainsi un minimum de suivi. Mais la solution n'est pas satisfaisante et le Conseil communal décide d'engager une personne pour se consacrer entièrement au traitement des fonds d'archives à partir du 1^{er} janvier 1992. Sous la responsabilité de Jean-Daniel Dessonnaz, les Archives de la Ville de Fribourg sont ainsi instituées de fait en tant que centre de compétences géré de manière professionnelle. Dès lors, elles ne cessent de croître, voyant leurs missions se renforcer, leur équipe s'étoffer et leur contenu s'enrichir de versements administratifs et de fonds privés. Établies depuis 2005 à la rue des Chanoines 1, à côté de la cathédrale, les Archives de la Ville constituent désormais un secteur de l'Administration générale. Elles ne sont plus seulement en charge des archives historiques mais elles sont de plus en plus impliquées en amont, dans tout le processus de gestion documentaire, notamment en employant un *records manager* en charge de la bonne gestion électronique des documents au sein de l'administration. Le secteur est également chargé de gérer et de valoriser les riches collections patrimoniales de la Ville, enrichies en 2023 par le don d'une vingtaine de tableaux d'un peintre fribourgeois de l'étranger, Augustin de Forestier (1768-1850).

LE FONDS VILLE-ÉTAT

Comme évoqué plus haut, en 1921, une série d'archives, représentant au total une trentaine de mètres linéaires, sont déposées aux Archives de l'État. De quoi se libérer visiblement de toutes sortes de documents du XIX^e siècle, certains même plus anciens ou plus récents, provenant à peu près de tous les domaines d'activité. On y annexe de nombreuses liasses de documents et même des contrats et des conventions en tous genres. À cette occasion, on ne dressa aucun inventaire de ces archives que l'on considérait visiblement plus ou moins dénuées d'importance, un peu comme les fameux *unnütze Papiere* bernois ou les papiers fribourgeois sans « *aucune espèce de valeur* » récupérés par l'Abbé Girard¹³. Néanmoins, une certaine conscience de l'importance de ces actes devait bien exister car, en 1930, le Secrétaire de Ville écrit « *que toute la partie intéressante des Archives communales a été remise aux Archives de l'Etat* ». De fait, seules « *les affaires courantes ne présentant pas un intérêt historique très marqué, pour lequel il n'existe pas de catalogue* » sont conservées par la Ville¹⁴.

¹³ DAFFLON Alexandre, « les Archives de l'État sous la République helvétique », dans DAFFLON, DORTHE et BLANC 2021, pp. 105-119.

¹⁴ AVF, CC-A-127, Protocole du Conseil communal 1930, séance du 9.12.1930 ; *idem*, CC-D-98, copies de lettres du Conseil communal, f. 52, 17.12.1930.

Mais tout ne migre pas aux Archives de l'État car l'on garde notamment à la Maison de Ville la précieuse série des protocoles du Conseil municipal puis communal, complète dès 1799. Sauf exception, tout ce qui touche au contrôle des habitants ainsi que les archives des fondations liées à la Bourgeoisie ne sont pas non plus cédées, ces dernières étant alors encore conservées par les affaires bourgeoisales¹⁵. Aux Archives de l'État, ce fonds historique sommeille pendant des années jusqu'à ce qu'un inventaire très sommaire soit entrepris en 1990. Il est revu et complété en 2002 en vue de sa restitution à la Ville, sur l'initiative d'Hubert Foerster, alors Archiviste de l'État. En effet, cette même année le fonds retourne à sa place d'origine, mais cette fois sous la responsabilité des Archives de la Ville¹⁶. Un traitement en profondeur a débuté en 2019 et les travaux de classement, de conditionnement et de description se sont terminés en 2023. L'inventaire est désormais disponible en ligne tout comme une sélection de documents qui ont été numérisés pour l'occasion¹⁷.

SIÉGER ET DÉCIDER: CHEMISES ET DOSSIERS DES AUTORITÉS POLITIQUES

Le traitement du Fonds Ville-État permet la divulgation de documents liés de près à l'exercice des autorités politiques (Conseil communal et Conseil général) et à la conduite d'une ville. Cette série de documents offre un regard sur la marche de la municipalité qui se met progressivement en place après 1799. Plus particulièrement, elle autorise une plongée tant dans les pratiques délibératives et décisionnelles des autorités politiques, de la fréquence des assemblées aux acteurs impliqués d'une législature à l'autre, que dans la nature et l'étendue des affaires courantes qu'elles traitent. Par exemple, les chemises du Conseil communal (1877-1888) et des dossiers des séances du Conseil général (1882-1898) sont des dossiers constitués dans l'attente de la tenue d'une séance. Ils contiennent, parfois regroupés pêle-mêle dans un cartable, des courriers arrivés entre les séances provenant de destinataires divers, des rapports, des règlements communaux ou autres, et un ensemble de documents officiels émanant du Canton ou du district. Les chemises du Conseil communal renferment en plus de ces pièces annexes un document essentiel: la minute de la séance.

L'existence de ce type de dossiers documente un usage, présent encore aujourd'hui, et témoigne également de la continuité du mode de fonc-

¹⁵ URL: <https://archives.ville-fribourg.ch/>

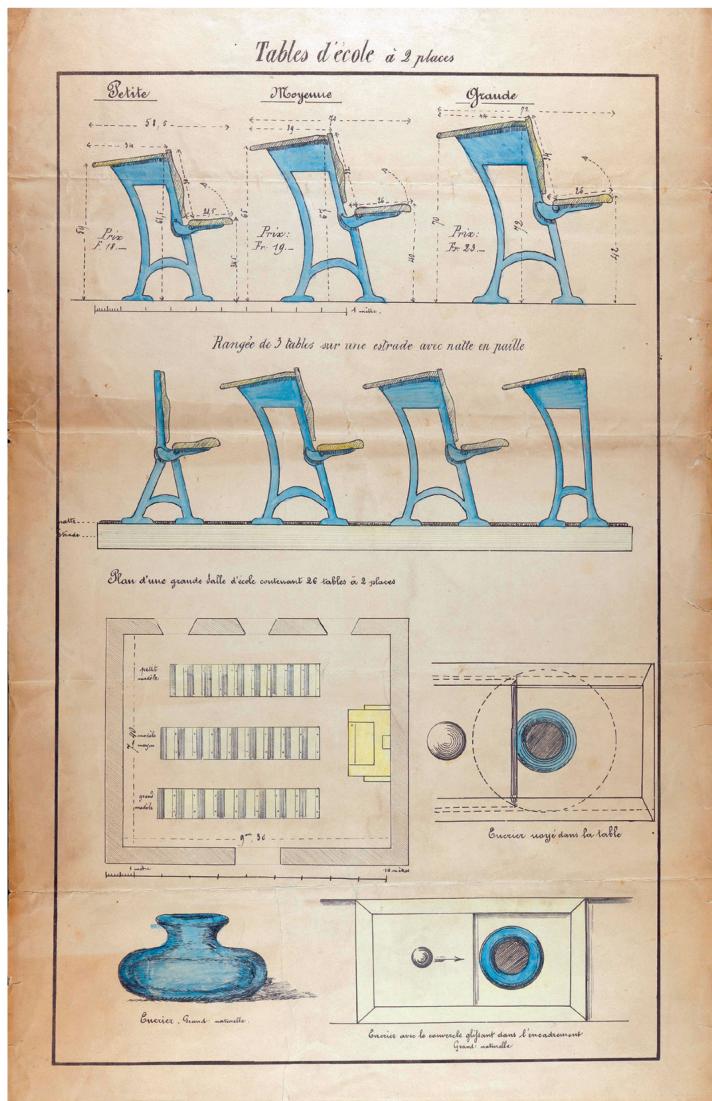
¹⁶ AVF, CG-RAP-bis-37, Rapport de gestion de l'Exercice 2002, p. 17.

¹⁷ URL: <https://archives.ville-fribourg.ch/ville-etat-2>.

tionnement des instances politiques. Au niveau du fonds d'archives de la Ville de Fribourg et de demandes de recherches à venir, ces documents viennent compléter des séries constituées ou des séries documentaires, telles que les reconnaissances de bourgeoisie¹⁸, la gestion de l'aide sociale, les arts du spectacle et du divertissement, notamment les cirques ambulants avec curiosités et animaux féroces, ou encore le développement d'une politique d'instruction à l'échelon communal avec entre autres des rapports de visite sanitaire des écoles par les physiciens de la Ville, notamment très satisfaits des 13 à 15 degrés en salle de classe et de l'acquisition de « *bancs nouveau-modèles* » plus adaptés à la taille des enfants¹⁹.

¹⁸ Ces requêtes viennent compléter les documents contenus dans le fonds de la bourgeoisie, dont l'inventaire est en ligne.

¹⁹ AVF, CC-C-00-1882-1: rapport du 11.01.1882; AVF, CC-C-00-1887-11: rapport du 09.11.1887.



Bancs nouveau-modèles.
AVF-VE-REG-Ecole-10,
Tables d'école à 2 places

DÉFINIR ET EXERCER: LES REGISTRES, TÉMOINS GÊNANTS DES LIMITES DE COMPÉTENCES D'UNE COMMUNE

Le fonds Ville-État contient un ensemble de registres et d'autres documents reliés émanant de son administration ou l'impliquant directement, tels des règlements ou des actes de procédures judiciaires. Les registres émanent de certains services permanents dépendants immédiatement de la commune (Police, Édilité, Écoles) et portent, plus largement, sur les compétences exercées par l'administration communale sur le territoire et sur la population dont elle possède la juridiction. Cet ensemble documente le quotidien d'une administration et rend compte de la gestion des questions relatives au paupérisme, aux mœurs, à la santé et à l'instruction publique, à la police et au feu, aux finances, à la fiscalité, à l'éducation, aux habitants et aux citoyens, au territoire, édifices et bâtiments, aux travaux publics et aux grands projets d'urbanisme. Il renseigne également des nécessités de la Ville de Fribourg de défendre, face au Canton, ses intérêts notamment territoriaux et financiers suite à l'Acte de Dotation de 1803, et de définir, en tant que commune, par des règlements, l'étendue et les limites de ses différents services.

La police, garante de l'ordre et donc observatrice des désordres, est largement représentée dans cette série de registres. Les documents sont de différentes sortes et témoignent de la marche des activités et des acteurs d'un service autant que de son lien avec l'instance politique entre 1809 et 1895. La série commence avec le Règlement de la police locale en 1809 analysé par Jean-Pierre Dorand²⁰ et contient aussi les protocoles du Comité de salubrité publique (1865-1871) et ceux du Conseil des Mœurs (1817-1852), auquel le directeur de la Police était tenu d'assister²¹. Elle recoupe, en somme, des instances permanentes ou ponctuelles qui ont pour finalité d'encadrer la ville bien plus efficacement que ses remparts alors en voie de démantèlement.

La consultation des journaux d'activité de la Police locale nous immerge dans les eaux troubles de la vie courante. Ces journaux nous dévoilent en effet, jour après jour, d'innombrables anecdotes qui en disent long sur l'existence des gens. Ouvrons un registre au hasard: le 3 juillet 1815²², le compagnon maçon Guillaume Egger est incarcéré pour avoir tenu dans une pinte des propos injurieux contre l'Empereur d'Autriche tout en encensant Napoléon. Le 6 juillet, une certaine Brügger est accusée

²⁰ DORAND 2006, pp. 460-468.

²¹ *Idem*, p. 471.

²² AVF, VE-REG-Police-3, pp. 147-151.

d'avoir menacé sa voisine au couteau. Elle nie, évidemment: le couteau lui servait à remuer le café! Le 8 juillet, un exempt de police vole à la rescoufle de l'Avoyer de Techtermann, coincé dans l'escalier Saint-Jost, complètement encombré par le veau et les deux gros chiens du compagnon boucher Rauss, cela, malgré les règles de circulation qui l'interdisaient. Deux jours passent et nous rencontrons Benz Carry, domestique du brasseur Buchs, qui est amendé pour excès de vitesse: il a dévalé au grand galop la Grand-Fontaine avec un char.

	<p><i>Etat des étrangers a été transmis à S. C. Lavois et à M. le St. Rgt.</i> <i>Du 3^e Juillet 1815</i></p>
<u>Sachat.</u>	<p><i>Dans les 4 Quartiers, rien.</i></p> <p><i>Permis à M. le Pharmacien Sachat de cueillir des fleurs à l'habil au Palatinat.</i></p>
<u>Bougeon.</u>	<p><i>Le Conseil communal ayant résolu le 30 Juin, que la femme du Canadier Bougeon, qui habite l'ancienne de la poste de Bourguillon devait à cause de sa mauvaise conduite quitter la ville, l'Exempt Schreyer chargé de notifier cette décision a rapporté, que depuis Jeudi cette femme n'avait plus disparue; en conséquence M. Welling Inspecteur des Postes a été invité à faire venir la Police, dès qu'elle paraîtra.</i></p> <p><i>Dans la précédente séance le Conseil a encore décidé, qu'au phare de l'île de Charmey, qui lève au Ciblet, quitterait aussi la ville, l'Exempt Fragnier est chargé de notifier cet ordre, qui doit être exécuté just qu'à Jeudi prochain.</i></p>
<u>Eger.</u>	<p><i>Guillaume Eger compagnon maçon a tenu à la pointe Haymoz des propos injurieux contre S. M. l'Impériale d'Autriche et trois flatteurs pour Napoléon; il a été conduit chez M. le St. Rgt, qui le fait incarcérer.</i></p> <p><i>Rapport du Soir, rien.</i></p>
	<p><i>Etat des étrangers a été transmis à S. C. Lavois et à M. le St. Rgt.</i> <i>Noté p. le 4^e Juillet 1815.</i></p>
<u>Bouchers.</u>	<p><i>Les maîtres Bouchers Engler et Tackly le jeune représentent au nom</i></p>

L'Acte de Dotation de 1803 a limité les compétences d'une police locale à des tâches de peu d'envergure²³. Pour l'historien et le chercheur, ces documents témoignent de façon frappante des activités de la police locale à Fribourg, comprise dans le champ restreint d'une surveillance des troubles de toutes natures et d'un secours de proximité. Toutefois, ils donnent accès à l'effervescence d'une ville et de ses quartiers dans son quotidien frémissant et parfois désordonné. Ils permettent d'imaginer l'écriture de l'histoire d'une ville et de son développement au XIX^e siècle, à l'échelle de celles et ceux qui la constituent.

SOLICITER, COMMUNIQUER ET GOUVERNER: LA CORRESPONDANCE REÇUE PAR LES AUTORITÉS POLITIQUES

Le fonds Ville-État conserve une imposante série de correspondances reçues par les autorités politiques, laquelle offre un aperçu de la masse et de la nature des affaires courantes traitées par le Conseil communal dès 1799. Les expéditeurs sont variés et s'étendent des différents organes de l'administration communale aux instances du Canton ou du District. Cette correspondance émane également des autorités ecclésiastiques. Enfin, elle contient un grand nombre de requêtes de sociétés, mais aussi de particuliers, sollicitant un apport souvent financier de la part du Conseil communal. Cette demande de soutien peut aussi s'exprimer sous la forme d'une requête d'emploi rémunéré par et pour la ville ou encore de mandat, notamment de livres à imprimer²⁴. C'est par le biais de ces démarches que le départ de certains habitants de Fribourg, s'expatriant pour les Amériques, peut être documenté²⁵. Ces supplices peuvent également prendre la forme de pétition et témoignent du versant de sollicitation des administrés des autorités politiques.

Dans cet écrit signé collectivement, les pères de famille de la ville assurent leur soutien aux autorités. Le bâtiment de l'école, à l'initiative du Père Girard, a été menacé: « *des voix téméraires ont exprimé le vœu et l'espérance de la destruction* ». En effet, pour certains, l'entretien des pauvres aurait dû avoir la priorité sur l'enseignement des enfants. Mais « *Les bons citoyens ont frémi* », car « *Loin de vouloir renverser cet intéressant Palladium il faudroit graver sur le frontispice en caractère d'or cette inscription: Abolition de la mendicité. C'est en effet par lui que cette belle théorie deviendra pratique*²⁶ ». Loin d'être un document isolé, les pétitions sont nombreuses dans cette série de la correspondance reçue par les autorités.

Cette série peut se concevoir comme une autre porte d'entrée aux pro-

²³ Fascicule *Acte de dotation*, pp. 6 et 12.

²⁴ AVF, VE-COR-A.11 / bte 70-7: lettre de Boniface Galley du 09.07.1841 et AVF, VE-COR-A.8 / bte 42-9: lettre du même du 01.08.1844.

²⁵ AVF, VE-COR-A.7/ bte 36-3 (Pierre Gendre, 1820); VE-ADM-A.13/bte 77-10 (Joseph Dafflon, 1820); VE-COR-A.4/bte 23 – 12 et 13 (1853). Voir aussi les chemises du Conseil communal pour les années 1882 et 1888.

²⁶ AVF, VE-ADM-A.13 / bte 78-17: lettre du 22.11.1818.

P. Miller, imprim. du gouv.
 P. Miller, ancien employé
 Fred. Greff chouquer
 Mr. Veuri & Nicolo
 née Sinière de Clavier
 Chollet Cormag
 M. d'Haasbrugge
 M. J. Zeph. L. C. L.
 P. Hitterhofer
 J. Brucks
 Mr. Venuo Tangu
 Son fils
 Pierre Guisolan
 J. Louis Poulain
 P. Prof. Berguin
 Son fils. aine
 Rudolphe Bovard Cailler
 M. Paul Ribolbous
 Sudan en c. Puddelby
 Jean Reynold Gardien
 Marie Catherine Grauser
 Jacques Schneuerlin
 Philippe de Biessbach
 en qualité de Pere de famille sensible
 et reconnaissant. Je me signe Emanuel.
 Joseph Schubl
 Pour témoigner ma reconnaissance
 au Pere Gérard, je signe mon nom
 d'Orçard Cap
 Guillaume D'Affry
 Charles de Guillet de Voreille
 de voulard de fayens en la date d'Epinal
 Charles phys. de Vite
 Euphrasine Lechtermann née forestier
 Louis Lechtermann
 J. Chaltamet 84.
 M. Dierbach Seign. et sonne auquel de la
 Brigitte Bourcq Raecht
 chose Mort
 pour M. Nicolo a Reynold au Nommo.
 J. Mettray
 J. Fontaine du Grand Conseil
 Berthold Venuo née Dapont
 D'Affry née de D'Affry
 J. Savary
 veuve Savary née Beauchet
 J. Roth
 veuve Vonderveld née Ardail
 Genut
 Hotel des Marchandes
 J. P. P. P.
 Joseph M. P. M. M. M. M. M. M.
 Nicolas Marchand

Signatures de la pétition.
AVF VE-ADM-A.13 / bte
78-17 : Ecoles: rapports et
correspondance, 1818-1822

tocoles du Conseil, et permettre, à travers des documents produits par l'administration communale, une approche sur la longue durée de certains de ses services. Elle donne à voir les processus de la gouvernance d'une ville et met en lumière l'important aspect de la communication qu'entretiennent les différentes commissions/directions de l'administration communale et les autorités politiques. Enfin, elle vient compléter d'autres ensembles de documents conservés par les Archives de la Ville: les copies-lettres, qui rassemblent la correspondance rédigée et adressée par le Conseil communal à des tiers, ainsi que les dossiers et les chemises des autorités politiques citées plus haut.

La mise en place dès 1992 d'un service d'archives par la Ville de Fribourg a permis une gestion professionnelle de son patrimoine documentaire. Le traitement du fonds Ville-État s'inscrit dans le cadre de cette infrastructure. Par l'ampleur et la nature de son contenu, ce fonds est particulièrement précieux. Il documente la commune de Fribourg dans la définition et l'exercice de ses compétences dès la Révolution Helvétique et depuis la séparation effective des affaires de la Ville et de l'État. La valorisation de cette foule de documents offre désormais une vision complète du défi relevé jour après jour par l'administration ou les autorités, du processus décisionnel aux étapes du règlement des affaires, sans oublier la vie quotidienne des acteurs principaux d'une ville : ses habitants. Ce corpus est dorénavant à la disposition des chercheurs et permettra, sans doute, de fructueux travaux sur la ville de Fribourg et son histoire au XIX^e siècle.

BIBLIOGRAPHIE

Acte de dotation pour la Ville de Fribourg en Üchtlandie, du 8 octobre 1803, Fribourg: imprimerie de B. Galley, 1858.

BLANC François, « Joseph Victor Tobie de Daguet (1786-1860). Archiviste de l'État (1818-1821 et (1844-1860) », dans DAFFLON Alexandre, DORTHE Lionel, BLANC François (dir.) avec la collaboration de BLANCK David, *La fabrique de mémoire. Histoire des Archives de l'État de Fribourg*, Neuchâtel: Éditions Alphil, 2021, pp. 255-266.

DAFFLON Alexandre, « Les Archives de l'État sous la République helvétique », dans DAFFLON Alexandre, DORTHE Lionel, BLANC François (dir.) avec la collaboration de BLANCK David, *La fabrique de mémoire. Histoire des Archives de l'État de Fribourg*, Neuchâtel: Éditions Alphil, 2021, pp. 105-119.

DESSONNAZ Jean-Daniel, « «Mémoires plurielles d'une Cité»: Les Archives de la Ville de Fribourg », dans *Arbido*, vol. 19, 2004, pp. 9-10.

DORAND Jean-Pierre, *La ville de Fribourg de 1798 à 1814. Les municipalités sous l'Helvétique et la Médiation, une comparaison avec d'autres Villes-États de Suisse*, Fribourg: Academic Press Fribourg, 2006.

« Dossier Les Archives de la Ville », dans *Bulletin d'information du personnel de la Ville de Fribourg/Informationsblatt des Personals der Stadt Freiburg*, n° 23, février 2006, pp. 3-10.

« Dossier Archives et patrimoine », dans *Bulletin d'information du personnel de la Ville de Fribourg/Informationsblatt des Personals der Stadt Freiburg*, n° 64, automne 2019, pp. 4-11.

FONTAINE-MARMY Christel, « Joseph Schneuwly (1839-1908). Archiviste de l'État (1867-1908) », dans DAFFLON Alexandre, DORTHE Lionel, BLANC François (dir.) avec la collaboration de BLANCK David, *La fabrique de mémoire. Histoire des Archives de l'État de Fribourg*, Neuchâtel: Éditions Alphil, 2021, pp. 287-295.

